- G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :
- G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

Il y a deux mois je vous interrogeais sur les conséquences du saccage de la nouvelle plaine de jeux au Parc Astrid. Les modalités de réparation et des éventuels coûts n'étaient manifestement pas clairs.

Des réunions étaient prévues pour clarifier l'intervention auprès de la société d'assurance quant à la prise en charge des frais engendrés par l'incendie. Serons-nous remboursés et à quelle hauteur ?

Le service « Travaux publics » planchait semble-t-il sur des solutions non combustibles en vue de remplacer les équipements détruits, pouvez-vous me revenir sur ce qui a été décidé par le Collège ?

En l'attente d'une rénovation complète, des placements provisoires de jeux en vue de compenser les conséquences de l'acte de destruction sont-ils envisagés au regard de nombreux enfants qui occuperont nombreux le parc Astrid à l'occasion des prochaines vacances d'été.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH

Les travaux au Parc Astrid progressent et se poursuivront tout au long de l'été dans certaines parties du parc. C'est également une conséquence de la crise de la « Covid-19 » car les travaux ont dû être temporairement suspendus afin de garantir la sécurité des travailleurs et de respecter les règles de distanciation. Les travaux vont donc dépasser sur l'été. Le module en forme de bateau a été complètement brûlé par des inconnus lors d'un match de football. La police et les pompiers sont rapidement intervenus pour éviter le pire mais ce module n'a pas pu être sauvé, ce qui est d'autant plus regrettable qu'il était même pas mis à disposition des enfants. La commune a déposé une plainte et l'incident a été déclaré auprès de l'assurance de la commune. Le dossier est toujours en cours de traitement par l'assurance. Les installations de jeux temporaires ne sont pas prévues pour l'instant car le terrain de jeux n'est pas encore ouvert pour des raisons sécurité. La commune travaille actuellement sur une nouvelle solution pour la plaine de jeux en collaboration avec la bureau d'étude en charge de la rénovation du parc. Diverses alternatives sont à l'étude visant une installation en matériau non-combustible.

G. VAN GOIDSENHOVEN

Je m'étonne que, plusieurs mois après les faits, on ne sait toujours pas si on va être remboursé par l'assurance. A un moment donné, l'assurance doit envoyer un signal ; si on n'a pas de réponse, cela n'annonce pas une bonne nouvelle. Je m'inquiète donc de cette absence de réponse. Il y a deux mois on ne savait pas mais à ce jour on ne sait toujours pas si le remboursement va se faire. Ce n'est pas une réponse valable. Je pense que le service « Affaires juridiques », même s'il n'est pas toujours rapide, peut malgré tout appeler l'assurance et lui demander si la commune est couverte, ou pas, pour ce genre de chose, et à quelle hauteur. Ne pas avoir de réponse à ce sujet signifie qu'on nous cache quelque chose, peut-être que la commune n'a pas d'assurance pour cela, soit il y a un problème de gestion assez profond. Je ne demande pas que l'on place des jeux provisoires à l'endroit incendié car elle n'est plus adéquate car il faut d'abord veiller à son traitement puis à des travaux. Toutefois, on pourrait en placer ailleurs dans le parc. Peut-être prévoir des jeux provisoires qui compensent cette malheureuse disparition. Cette demande est raisonnable. J'aurais ainsi aimé avoir des réponses et qu'on ne m'oblige pas

à devoir poser plusieurs fois les mêmes questions. A-t-on, oui ou non, une assurance et va-t-on être remboursé ? Est-il envisageable de mettre des jeux provisoires ailleurs qu'à l'ancien endroit ?

Monsieur le Bourgmestre-Président

Vous aurez pu le lire dans le journal communal, toute une organisation se fait, tant dans les parcs que dans les places et rues publiques, tout au long de l'été pour faire en sorte que les Anderlechtois de tous les âges puissent se divertir. En ce compris à proximité du Parc Astrid, des activités auront lieu. Quant à l'assurance, c'est un débat qui se porte entre l'entrepreneur et nos services, chose perturbée par la crise sanitaire.